

Duo N.-B. ÉIE

par Ronald Fournier - Clearinghouse Group

Le 14 mars 2000, David Thompson, du Conseil de conservation, et moi-même participions à une consultation multilatérale en marge de l'examen de 5 ans de la Loi canadienne sur les évaluations environnementales (LCÉE). Nous étions pré-divisés en trois groupes et nous avons donc suivi nos animateurs/trices respectifs pour entamer le travail.

Notre groupe avait la tâche de discuter du "Renforcement des opportunités de participation publique". Voici certains des points principaux soulevés:

- La dame représentant une organisation de Métis du Labrador a expliqué que son groupe avait été ignoré lors de l'ÉIE du projet de Voisey's Bay. Donc, la question de la reconnaissance des groupes autochtones et métis fut l'une des premières sur la liste.

- David Thompson recommanda un nouvel examen de la liste d'exclusion. Jim Clark, d'Environnement Canada, mentionna que l'idée actuelle était d'augmenter la liste d'exclusion. Notre position en tant qu'ONGE est plutôt qu'elle devrait être plus courte. Certaines voix s'élevèrent alors que l'on discutait cette question: Oui, il y a une différence entre l'installation d'une toilette extérieure dans un parc fédéral et la vente de CANDU à la Chine. Cependant, le problème c'est que ces deux sont exclues et considérées comme étant dans la même catégorie. En fait, il est plus probable que la toilette fasse l'objet d'une ÉIE!

- Une autre discussion porta sur la différence de l'importance des soumissions scientifiques et anecdotiques lors des audiences (le débat fut limité), mais certain(e)s d'entre nous avons souligné l'importance d'une évaluation qualitative au lieu de se limiter seulement à une évaluation quantitative.

- En ce qui a trait à l'aide financière aux participant(e)s; les 3 écologistes présent(e)s eurent la chance de soulever et d'inclure les points que Brennain Lloyd avait suggérés dans sa section sur l'Aide financière aux participants: "Approches recommandées pour améliorer la LCÉE et sa mise en application".

- Vinrent ensuite les réglementations sur les Projets à l'extérieur du Canada. Bien qu'il y ait déjà eu une session de 2 jours à ce sujet à Ottawa environ deux semaines auparavant, ce fut une bonne occasion de remettre la question sur la table. Cela nous donna l'occasion de souligner l'ironie, la sottise et la stupidité pure et simple d'exclure des méga-projets tels d'immenses barrages hydro-électriques, la vente de réacteurs nucléaires, etc., sans effectuer une vraie ÉIE. Ça ne fait que ridiculiser tout le concept des ÉIE.

- La discrétion ministérielle fut un autre sujet discuté. Nous avons recommandé moins de pouvoir discrétionnaire de la part du ministre et plus de contribution de la part du public.

- Nous avons fortement recommandé que l'Agence fasse bien plus pour éduquer le public au sujet des ÉIE. L'ironie, c'est que l'Agence organise des ateliers de formation pour les

intervenant(e)s; seulement l'industrie et d'autres ministères ont le moyen de payer. L'Agence demande une bonne somme comme partie de son programme de recouvrement des coûts; alors, voici le ridicule: on demande aux gens de payer pour les informer des ÉIE alors que l'on subventionne ÉACL à la cadence de 150 millions \$ par année et qu'elle n'a pas besoin de s'inquiéter d'une ÉIE pendant qu'elle fait avaler sa technologie désuète aux pays du deuxième monde et du tiers monde!!

- En terminant, suite aux nombreux échanges et nombreuses discussions par courriel à ce sujet, j'ai insisté sur le fait que la plupart des écologistes ne voulaient pas que la prétendue "clause privative" soit incluse dans la loi révisée.